

RESOLUTION SUR LA CONFERENCE SPECIALE DES
MINISTRES AFRICAINS DES TRANSPORTS MARITIMES

Le Conseil des Ministres de l'Organisation de l'Unité Africaine, réuni en sa quarante-neuvième session ordinaire à Addis-Abéba, Ethiopie, du 20 au 25 Février 1989,

Ayant examiné le rapport du Secrétaire Général sur le document relatif aux transports maritimes (Doc. CM/1523 (XLIX),

Rappelant sa résolution CM/Res.1169 (XLVIII) sur le développement des transports maritimes en Afrique,

Ayant à l'esprit le Plan d'Action de Lagos et le Programme Prioritaire de Redressement Economique de l'Afrique qui demandent que l'Afrique déploie des efforts concertés et autonomes en vue de développer tous les secteurs de l'économie y compris celui des transports maritimes,

Se félicitant des efforts déployés par les Etats membres pour développer leur industrie de transports maritimes,

Conscient toutefois de la nécessité d'adopter des mesures concrètes au niveau continental pour promouvoir le développement des transports maritimes en Afrique,

Notant les résultats peu concluants de la première session de la Conférence de Révision de la Convention des Nations Unies sur un Code de Conduite des Conférences Maritimes,

Conscient de l'importance vitale pour l'Afrique de formuler une politique concertée et harmonisée en matière de transports maritimes afin de mieux défendre ses intérêts lors des négociations internationales et en particulier, au cours de la deuxième session de la Conférence de Révision,

1. APPROUVE la recommandation du Groupe Africain à la Conférence de Révision demandant au Secrétaire Général de l'OUA de convoquer une conférence spéciale des Ministres des Transports Maritimes pour examiner entre autres ce qui suit :

- i) Evaluation des résultats de la première session de la Conférence de Révision de la Convention des Nations Unies sur un Code de Conduite des Conférences Maritimes ;
- ii) Développement des Transports Maritimes en Afrique ;
- iii) Position de négociation pour l'Afrique sur les questions qu'examinera la deuxième session de ladite Conférence de Révision ;
- iv) Adoption d'une Charte Africaine des Transports Maritimes

2. DEMANDE au Secrétaire Général de l'OUA d'aider, en étroite collaboration avec les organisations africaines et internationales pertinentes, les Etats membres à préparer la deuxième session de la Conférence de Révision de la Convention des Nations Unies sur un Code de Conduite des Conférences Maritimes prévue pour le deuxième semestre de 1989.

3. LANCE encore une fois un appel à tous les Etats membres qui n'ont pas ratifié la Convention pour qu'ils le fassent avant la tenue de la deuxième session afin de renforcer la participation de l'Afrique à ladite session.

4. DEMANDE par ailleurs au Secrétaire Général de l'OUA de poursuivre ses efforts en vue de promouvoir le développement méthodique de l'industrie des transports maritimes en Afrique.

INCIDENCES FINANCIERES DU PROJET DE RESOLUTION SUR
LA CONFERENCE SPECIALE DES MINISTRES AFRICAINS DES
TRANSPORTS MARITIMES

La durée totale de la Conférence aussi bien au niveau des Experts qu'à celui des Ministres et fixée à 7 jours.

Coût de l'interprétation

12 interprètes sont requis pour la réunion	
Salaires des interprètes : 300 dollars EU	
par jour et par interprète (300 x 12 x 7)	= \$ EU 25.200
Per diem des interprètes : 126 dollars EU	
par jour pour 6 interprètes	
Il est prévu que l'OUA fournira 6 interprètes :	
126 x 6 x 7	= \$ EU 5.272
Billets d'avion pour 6 interprètes à raison	
de 1.500 dollars par billet	= \$ EU 9.000

Documentation

Production des documents	= \$ EU 5.000
Imprévus	= \$ EU 5.000
	<hr/>
TOTAL :	\$ EU 49.472
	=====